

LA GRÈVE DES INGÉNIEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC : UN ENJEU QUI VA AU-DELÀ DE LA PROFESSION



Jean-Claude Bernatchez, Ph. D., Professeur titulaire, Relations de travail Université du Québec à Trois-Rivières

La grève des ingénieurs de l'État du Québec explique plus grand qu'ellemême. Elle lance un cri d'alarme sur les conditions de travail des ingénieurs de l'État. Ceux-ci se plaignent d'abord du niveau de leur salaire, qu'ils comparent à celui de groupes sociaux financés par les deniers publics comme les notaires et les avocats de l'État. Au-delà de cela, cette grève traduit une solitude historique entre le politique et le génie. En effet, l'État fait affaire avec de nombreuses firmes privées dans l'octroi des contrats, ce qui est dans l'ordre des choses. Toutefois, les ingénieurs de l'État déplorent être gardés à l'écart de l'évaluation technologique des travaux publics. Ils prétendent que leur potentiel professionnel est sous-utilisé par l'État. Cet article traite de la grève des ingénieurs et l'analyse sous un angle sociétal.

Les ingénieurs de l'État du Québec ont déclenché leur grève le 22 avril 2022

en vue de renouveler une convention collective échue depuis 31 mars 2020¹. Au moment de la grève, un ingénieur dans la fonction publique du Québec débute avec un salaire annuel de 42,900 dollars par année. Il peut espérer une rémunération

maximale de 94, 078 dollars en carrière.



Globalement, les salaires offerts n'incitent pas les jeunes ingénieurs à choisir la fonction publique. De plus, une fois embauché, bon nombre d'entre eux n'y restent pas. La grève précitée comporte deux enjeux essentiels : le premier concerne les salaires et le second porte sur la reconnaissance des ingénieurs dans le suivi des projets publics de l'État tels que des ponts, des viaducs ou diverses constructions réalisés par le gouvernement.

Les 1,500 ingénieurs en cause sont répartis dans 14 ministères mais plus des

trois quarts d'entre eux oeuvrent au Transport (68%) et à l'Environnement (17%). Le Rapport d'un comité paritaire déposé en 2019, sous la présidence de l'ex juge de la Cour d'Appel Paul Arthur Gendreau (photo ici à droite), précise ce qui suit : « l'intervention des ingénieurs est ... essentielle dans tous les secteurs du génie pour la conception et la réalisation d'ouvrages,



pour l'élaboration et l'application de normes qui assurent la sécurité et la protection du public et l'intégrité des actifs de l'État »². Le rapport précité recommandait entre autres que les ingénieurs soient impliqués dans toutes les phases de la réalisation des projets confiés par l'État au secteur privé, ce qui n'est actuellement pas le cas.

Contrairement à d'autres catégories professionnelles, les ingénieurs n'occupent pas de rôles dominants dans les instances politiques québécoises. En relations de travail, cela n'est pas sans effet.

Par exemple, le Dr Gaétan Barrette (photo ici à droite), antérieurement Président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, devenu Ministre de la santé, a réglé les conditions de travail des médecins



du Québec jusqu'en 2026. Essentiellement, le Dr Barrette accordait les conditions de travail qu'il réclamait dans sa fonction précédente, celle de président d'un syndicat national regroupant 12, 000 médecins.

L'avocate Sonia Lebel (photo ici à droite), devenue récemment Présidente du

Conseil du trésor, vient de conclure une entente de principe³ qui règle un désaccord persistant avec l'Association des avocats et notaires de l'État du Québec. Le Conseil du trésor négocie les diverses conventions collectives entre l'État et ses fonctionnaires⁴.



Tout cela dégage une pénurie d'objectivité. En effet, c'est comme si l'appartenance corporatiste mutuelle, entre syndicalistes et dirigeants dans la fonction publique, avait l'effet d'une baguette magique incitant les parties à s'entendre. En cela, les ingénieurs de l'État du Québec restent sur le carreau faute d'un ingénieur influent susceptible de les soutenir au plan politique.

Au fond, ce qui précède est décevant pour les catégories d'emplois qui sont exclus des ententes ou des bonis attribués ici et là. En effet, tous les groupes de salariés de la fonction publique doivent pouvoir compter sur l'impartialité de leur gouvernement à l'image d'un bon parent à l'endroit de ses enfants.

L'équité distributive, entre les divers corps d'emploi de la fonction publique, sera probablement un enjeu incontournable lors de la prochaine ronde de négociation entre le récent







front commun syndical et le gouvernement québécois. Il s'agit de répéter, d'une manière modernisée, une initiative syndicale historique lancée en l'année 1972. Le front commun syndical⁵ regroupe les centrales syndicales

suivantes, à des fins de négociation collective : la Confédération des syndicats nationaux « CSN » (330, 000 membres), la Centrale des syndicats du Québec « CSQ » (140,000 membres) et la Fédération des travailleurs du Québec « FTQ » (600,000 membres).

Que l'État se prive d'ingénieurs ou refuse d'utiliser tout leur potentiel, ne va

pas sans conséquence. Plus de 400 ponts seraient en situation de détérioration avancée, les structures ayant manqué d'entretien préventif⁶. Le ministère des transports a procédé à un bilan convenable des dites structures. Une bonne part



d'entre elles furent construites entre 1969 et 1979. Le bilan précité reconnait un déficit de maintien d'actifs.

En clair, lesdites structures n'auraient pas toujours été construites en respectant les devis. Par exemple, l'armature d'acier n'aurait pas été suffisante dans un béton d'une qualité convenable. Tout cela n'est pas à l'avantage ni des ingénieurs ni des autorités gouvernementales. Les nouveaux projets sont certes réalisées avec un souci d'une plus grande pérennité.

Que les contrats soient octroyés au secteur privé va de soi car des ingénieurs compétents s'y trouvent. Toutefois lorsqu'il s'agit de choisir entre réparer une structure ou la refaire en entier, certains sous-traitants peuvent être enclins à valoriser l'option leur procurant un contrat plus généreux. C'est là que les ingénieurs de l'État peuvent faire une différence au niveau des coûts. Ils

choisiront peut-être de réparer une structure au lieu de la remplacer. Mais cela ne se fait pas car le contrôle étatique des travaux confiés aux entrepreneurs est insuffisant. Par surcroit, les ingénieurs de l'État n'auraient pas accès aux moyens techniques d'usage pour intervenir sur les projets en cours.

Dans l'ensemble, le Québec ne valorise pas suffisamment son génie. Ainsi, des ingénieurs deviennent parfois victimes de situations déplorables. Par

exemple, le Rapport de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, rendu public en 2015 et présidée par la juge France Charbonneau



(photo ici à droite), dénonçait à bon droit, un contexte de corruption et proposait des voies d'avenir⁷.

Des ingénieurs se retrouvaient victimes d'élites municipales corrompues et d'entrepreneurs mafieux. L'image d'une partie de notre génie fut ainsi endommagée. Finalement, la solitude historique entre les ingénieurs de l'État et le politique a eu avec le temps comme conséquence de distancer les Québécois du génie.

Les ingénieurs de l'État peuvent être mieux reconnus. Dès lors, les acteurs sociaux doivent s'adonner à une négociation basée sur leurs intérêts communs et la résolution de problèmes. Quant à l'entente de principe intervenue le 13 février 2022 entre le Conseil du trésor et l'Association des avocats et des notaires de l'État, elle pourrait peut-être servir de voie de sortie pour régler le conflit de travail entre le Gouvernement du Québec et ses ingénieurs.

À titre de conclusion, le politique doit agir de telle sorte à ce que le génie devienne davantage une source d'inspiration spécialement pour les jeunes Québécois. Il s'agit au fond de reconnaître le potentiel des ingénieurs de l'État et de l'utiliser dans le suivi des contrats attribués au secteur privé. Quant au salaire des ingénieurs, il doit s'insérer dans une logique de justice distributive entre l'État et les divers corps d'emploi qui en font partie. Dans tous les cas, l'avenir technologique du Québec relève logiquement des ingénieurs.

¹ Lien de la convention collective signée entre l'Association professionnelle des ingénieurs du Gouvernement du Québec et le Conseil du trésor « Gouvernement du Québec file:///C:/Users/bernatch/Downloads/6743388.pdf

² Rapport du Comité paritaire en application de la lettre d'entente no 6 (annexe à la convention collective 2015-2020) Association professionnelle des ingénieurs du Gouvernement du Québec et Secrétariat du Conseil du trésor, Honorable Paul Arthur Gendreau, 15 mars 2019.

³ Entente de principe intervenue signée le 15 février 2022, entre le Conseil du Trésor du Gouvernement du Québec et LANEQ, pour les personnes salariées représentées dans le secteur de la fonction publique, 15 février 2022.

⁴ Voir le lien pour l'ensemble des conventions collectives négociées par le Conseil du trésor du Québec https://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-humaines/conventions-collectives/

⁵ En 1972, les présidents des trois centrales constitutives du front commun syndical se sont retrouvés en prison pour refus de respecter une injonction ordonnant le retour au travail. Il agissait du président de la Fédération des travailleurs du Québec Louis Laberge, du président de la Confédération des syndicats nationaux Marcel Pépin et du président de la Centrale de l'enseignement du Québec, Yvon Charbonneau. Il n'y a pas eu de front commun syndical depuis 1972 sauf en 2022.

⁶ Voir le Bilan de l'État des structures, Ministère des transports, 2020

https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/projets-infrastructures/structures/Documents/bilan-structures.pdf

7 Voir le Rapport final de la Commission Charbonneau, 2015.

https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2502593